

sujet du dommage qui est résulté de la rencontre des barques à vapeur le *Swiftsure* et le *Hercules*.

Il a fait assez froid depuis trois jours, et le vent d'en haut a empêché la glace de s'amasser sur le fleuve. On peut dire cependant que la navigation est encore ouverte, et un bâtiment pourrait encore gagner la mer. En 1827 le *Quebec Packet* fit voile pour Londres le 14 de ce mois, mais malgré cela, la saison est extrêmement douce.

Le nouveau bateau à vapeur qui se construit au Courant de Ste. Marie, pour la compagnie du St. Laurent doit avoir vingt pieds en longueur et deux et demi en largeur, de plus que le *British American*. Son mécanisme, de la force de 200 chevaux, doit être fabriqué par Messrs. J. D. Ward & Cie. On dit que ce vaisseau se nommera le *John Bull*. Un autre bateau à vapeur, qui sera nommé le *Voyageur*, et qui doit naviguer entre Montréal et La Prairie, se construit au même endroit, pour Messrs. J. Torrance & Cie. Son mécanisme, de la puissance de 100 chevaux, doit se construire en Angleterre, les fondeurs de Montréal ayant entrepris autant d'ouvrages qu'il leur est possible d'en faire. Messrs. Bennett et Henderson, qui ont acheté dernièrement la fonderie de Ste. Marie, et qui y ont fait de grandes améliorations, sont maintenant occupés à fabriquer un mécanisme de la force de 180 chevaux pour le bateau à vapeur destiné à naviguer entre Québec et Halifax. Nous voyons, aussi, par la *Minerve* qu'il doit être construit un bateau à vapeur pour naviguer entre cette ville et les villages au sud du fleuve jusqu'à Sorel.

Le 27 de Novembre dernier, il s'est tenu au palais de justice, à York, capitale du Haut-Canada, une assemblée convoquée par le schérif, pour prendre l'avis des citoyens sur l'incorporation de cette ville, et aviser aux moyens de parvenir à cette fin. Le procureur général, qui était un des principaux promoteurs de la mesure, a proposé à l'assemblée la résolution suivante, qui a été approuvée à une grande majorité :

RESOLU, — Que d'après l'accroissement rapide de la population, du commerce et des richesses de la ville d'York, cette assemblée est d'avis qu'un système de police plus efficace que celui qui existe maintenant, est devenu d'une nécessité évidente, et qu'aucun moyen ne paraît à cette assemblée plus propre à effectuer cet objet, que l'incorporation de la ville, par quoi les habitans seraient autorisés à élire une administration municipale, composée d'un Maire, d'Echevins, et d'un Conseil de Ville, qui seraient autorisés à administrer les affaires de la commune, et à lever les taxes nécessaires pour l'amélioration de la ville.